

# Attribution de quatre monnaies à Jean II de Chalon, comte d'Auxerre (1304-1361)

par Thibault Cardon, Francis Dieulafait, Vincent Geneviève, Richard Prot, Roland Sublet et Éric Vandebossche\*

**Résumé :** La récente attribution d'un « gros au lis » à Jean II de Chalon, comte d'Auxerre (1304-1361) permet de proposer une attribution pour quatre monnaies noires qui résistaient jusqu'à présent à toute tentative d'identification. Ces monnaies sont des imitations des frappes royales de Philippe VI, et viennent compléter notre connaissance du monnayage très particulier de Jean II de Chalon dans ses fiefs d'Empire.

**Abstract:** The recent attribution of a large 'gros au lis' to Jean II of Chalon (France), Count of Auxerre (1304-1361) now permits the attribution of four 'black coins' which have until now resisted any positive identification. These coins are imitations of the royal currency of Philip VI and now supplement our knowledge of the very particular coinage of Jean II of Chalon, in his Empire's strongholds.

En 2008, Richard Prot et Pierre Crinon publiaient deux deniers identiques et inédits au nom d'un Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, et figurant un écu aux armes de Chalon-Auxerre<sup>1</sup>. Représentant la complexe histoire monétaire de la famille de Chalon-Auxerre, ces auteurs proposaient d'attribuer ces rares monnaies à Jean II de Chalon, comte d'Auxerre (1304-1361) et seigneur de Rochefort (1309-1361), qui est réputé avoir monnayé dans ses fiefs d'Empire dès avant 1341. Interdit de monnayer dans ses fiefs mouvants du royaume de France depuis l'ordonnance de 1315 sur le monnayage des barons, Jean II de Chalon cherche à poursuivre la frappe dans ses terres d'Empire limitrophes. Excommunié en 1341 pour avoir frappé à Orgelet, il est relevé en 1351 et obtient en 1353 une concession de monnayage de l'empereur pour son château d'Orgelet. Les frappes semblent se poursuivre après cette date, et même jusqu'après sa mort puisque son successeur à la seigneurie de Rochefort, Tristan, est lui-même excommunié pour avoir frappé monnaie dans ce même atelier en 1363<sup>2</sup>. En se fondant sur des ressemblances stylistiques ainsi que sur les monnaies associées lors de la trouvaille, R. Prot et P. Crinon datent des années 1359-1361 les deniers qu'ils présentent. L'analogie avec des deniers anonymes frappés au nom d'un Philippe duc et comte de Bourgogne, que Françoise Dumas propose d'attribuer à Philippe de Rouvres (1349-1361) plutôt qu'à Philippe le Hardi (1363-1404), conforte cette datation tardive<sup>3</sup>. Ces deux deniers font alors écho à un troisième, non retrouvé et connu par une simple description d'Anatole de Barthélémy en 1842<sup>4</sup>. Si la datation tardive de ces deniers est garantie, reste donc à retrouver les émissions ayant entraîné l'excommunication de 1341.

Cette identification a permis en 2018 à l'un

d'entre nous d'attribuer une imitation inédite du gros à la fleur de lis de Philippe VI au comte d'Auxerre (COMEm / ART'IS'), Jean II de Chalon (1304-1361). La légende RVPFIFORT permettait en effet de faire le lien avec les exemplaires publiés en 2008 et mentionnant un seigneur de Rochefort (DO'RVF : FORT). Déroulant le fil de l'attribution de monnaies inédites, c'est aujourd'hui ce gros à la fleur de lis qui nous permet de reprendre un dossier déjà ancien concernant quatre espèces de monnaies noires restées indéterminées. La première a été signalée à la Société française de numismatique dès la fin du XIX<sup>e</sup> s. par Émile Caron, d'après un dessin de Léon Maxe-Werly, sans proposition d'attribution<sup>5</sup>. Il faut attendre la publication du dépôt monétaire de Ruffiac (Morbihan) pour que Jean Duplessy, découvrant une imitation inédite d'un double denier royal, mette en lien trois de ces espèces monétaires diversement documentées<sup>6</sup>. Sans pour autant parvenir à les identifier, il constate qu'il s'agit de trois imitations de doubles deniers royaux des années 1340-1350 au nom d'un comte Jean, la fin des légendes étant difficilement interprétable : DADC, ERTI ou encore ARTI. J. Duplessy suppose qu'il s'agit d'un atelier situé en terre d'Empire, et précise qu'il a cherché en vain une attribution aux seigneuries des Pays-Bas. Nous proposons de voir dans les mentions DADC, ERTI et ARTI des abréviations déformées d'Auxerre, y compris sous sa forme latine *Altissiodor*, et d'identifier ce monnayage comme celui produit dès 1340 par Jean II de Chalon, comte d'Auxerre, à Orgelet, en terre d'Empire.

1. Gros à la fleur de lis au nom de Jean comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort

Il s'agit du gros inédit publié récemment par l'un

1. CRINON & PROT 2008, p. 129-136.
2. CRINON & PROT 2008, p. 134; DUNOD DE CHARNAGE 1750, t. I, p. 224.
3. DUMAS-DUBOURG 1988, p. 312, n° 12-14.
4. BARTHELEMY 1842, p. 264-267, avec la précision « monnaie égarée chez le dessinateur » ; POEY D'AVANT 1858-1862, t. III, p. 132-133; PLANTET & JEANNEZ 1855, p. 98; CARON 1882, p. 316.
5. VANDENBOSSCHE 2018.
6. CARON 1898, p. XXXVII.
7. DUPLESSY 1981, p. 103-110 et pl. XXI-XXVII.



Fig. 1 - Gros à la fleur de lis.  
Fig. 2 - Double denier aux deux lattes accostés des lettres A/R / T/L.

d'entre nous<sup>7</sup>. Le prototype est frappé de 1341 à 1343<sup>8</sup>. En voici, pour mémoire, la description (fig. 1) :

+ IOH[A]N'COMEm  
Grande fleur de lis, le tout dans une bordure de onze lis.  
+ ART'IS'D'RVPIFORT  
Croix pattée cantonnée d'un lis au 2, légende extérieure +BNDICTV[  
Billon : 2,33 g ; 26 mm.  
Différent d'émission : les bras latéraux de la croix semblent terminés par un besant. Cette particularité n'est pas documentée pour les émissions royales. Il est possible qu'il s'agisse simplement d'un rappel de la croix auxerroise.

On note la présence d'un monogramme en fin de légende de l'avers, en trompe-l'œil du m de FRANCOVRm présent sur le prototype.

## 2. Double denier aux deux lis accostés de quatre lettres, au nom de Jean comte d'Auxerre

Ce double denier est connu à neuf exemplaires, tous illustrés dans cette note. Ces monnaies sont mal frappées et très peu lisibles. Il s'agit d'une imitation du double denier tournois de Philippe VI roi de France, frappé de 1337 à 1341<sup>9</sup>. La combinaison des neuf exemplaires bien documentés permet d'en proposer une restitution (fig. 2) :

+ IOHANES · COMES  
Deux lis superposés, accostés respectivement de A/R et T/L  
+ MONETA / ORII[A]LET  
Croix latine pattée recroisetée coupant la légende, aux trois bras supérieures fleurdéliés.  
Billon noir : 0,56-1,19 g ; 16-20 mm.  
Remarque : le O de IOHANES peut être long (n° 8) ou petit et rond (no 2), sans doute pour faciliter la confusion en trompe-l'œil entre le I<sup>er</sup> de l'hANNES et le P de PHILIPPVS.  
Différent d'émission : à l'avers, deux annelets entre les deux lignes du champ, et au revers deux annelets en accostement du pied de la croix. Il s'agit des marques de la 4<sup>e</sup> émission, frappée du 6 avril 1340 au 27 janvier 1341<sup>10</sup>. Un exemplaire



(n° 6) présente de façon résiduelle les différents de la 2<sup>e</sup> émission, à savoir deux besants accostant le lis supérieur de l'avers.

## Quatrième émission

1. Provenance inconnue. Anc. coll. La Sergeant de Manneville, dessin de L. Marie-Werly<sup>11</sup>. Masse et localisation actuelle inconnues.
2. Provenance inconnue. Anc. coll. Théry, photo dans la publication du dépôt monétaire de Ruffiac<sup>12</sup> : 1,19 g, BnF-MMA, rég. acq. 1967-272, no 1837.
3. Buzet-sur-Ilaise (Lot-et-Garonne), lieu-dit Lagneau, fouille archéologique de Nadine Bégaue (Inrap), no inv. OA 026341 (31-Terrain Est, déblais), photographie par V. Geneviève<sup>13</sup> : 0,56 g ; 3h ; 15-16 mm.
4. Saint-Émilion (Gironde), La Madelaine, fouille archéologique de Natacha Sauvaltre (Mades), no inv. 026791-F-1-15 (05-4004, sep. 84), description par Fr. Dieulafait<sup>14</sup> : 1,05 g ; 3h ; 16,5-20 mm.
5. Provenance inconnue. Signalée sur Internet<sup>15</sup> : 0,75 g, localisation actuelle inconnue.
6. Étoules (Côte-d'Or). Signalée sur Internet<sup>16</sup> : 0,80 g, localisation actuelle inconnue.
7. Provenance inconnue. OGN Numismatique - Pierre Crinon du 12 juin 2018, no 425 : 1,15 g.
8. Provenance inconnue. Collection privée : 0,50 ; 20,5 mm ; 12h.
9. Provenance inconnue (Ain ?). Collection privée : 0,61 g ; 18 mm.

## 3. Double denier au grand lis, au nom de Jean comte

Huit exemplaires de ce double denier ont été retrouvés, certains ayant été redécouvert récemment par l'un d'entre nous dans une ancienne collection privée. Ce double denier imite le double tournois de Philippe VI roi de France, ordonné le 27 janvier 1341 et émis jusqu'en 1346<sup>17</sup>. Par chance, les exemplaires retrouvés sont parfaitement lisibles (fig. 3) :

+ IOHAN(N)ES · COMES  
Grande fleur de lis accostée de deux besants.  
+ MONETA (trèfle) ORIELET  
Croix fleurdéliée avec quadrilobe en cœur.  
Billon noir : 0,59-0,95 g.  
Remarque : Le premier O peut être long ou petit et rond (n° 1), sans doute pour faciliter la confusion en trompe-l'œil entre le I<sup>er</sup> de l'hANNES et le P de PHILIPPVS. La ponctuation est variable. On trouve ainsi une petite croisetée en début de



légende d'avers (n° 5), une étoile en ponctuation intermédiaire à l'avers (n° 4) ou encore un trèfle en finale de l'avers (n° 1).

Différent d'émission : les exemplaires recensés appartiennent à trois émissions différentes correspondant aux trois émissions royales telles que définies par J. Lafaurie. Ces attributions, quoique non reprises par J. Duplessy, nous semblent toutefois correctes. Certains (n° 1-6) ne portent aucun différent, et correspondent donc à l'émission du 27 janvier 1341. Un autre (n° 7) voit la grande fleur de lis accostée de deux besants, qui est la marque de l'émission du 17 février 1341. Le dernier (n° 8) a le lis accosté de deux annelets et est donc une imitation de la troisième émission, datée du 26 juin 1342.

#### Première émission

1. Provenance inconnue (Ain 7). Photo Roland Sublet. Collection privée : 0,59 g ; 20 mm.
2. Provenance inconnue (Ain 7). Photo Roland Sublet. Collection privée : 0,69 g ; 19 mm.
3. Provenance inconnue. Photo Arnaud Clairand. 0,81 g ; 12h ; 18,5 mm.
4. Provenance inconnue. Photo Arnaud Clairand. 0,74 g ; 3h ; 18,5 mm.
5. Provenance inconnue. Photo Arnaud Clairand. 0,80 g ; 3h ; 18 mm.
6. Provenance inconnue (Ain 7). Photo Roland Sublet. Collection privée : 0,94 g ; 20 mm.

#### Deuxième émission (différent = besants)

7. Provenance inconnue. Photo et dessin par Arnaud Clairand et Richard Prot : 0,95 g ; 12h ; 20 mm, collection privée.

#### Troisième émission (différent = annelets)<sup>19</sup>

8. Provenance inconnue. Photo Arnaud Clairand. Collection privée : 0,84 g.

#### 4. Double denier à la couronne chargée de « REX », au nom de Jean comte d'Auxerre (?)

Un seul exemplaire de cette espèce a été identifié avec certitude, il provient du dépôt monétaire de Ruffiac et sert de base aux rapprochements effectués par J. Duplessy pour ces différentes monnaies noires non attribuées. Ce double denier imite le double tournois de Philippe VI roi de France, inauguré en 1348. Voici la description que l'on peut en faire (fig. 4) :

JES.COM DADC (?)

Grande couronne dont les montants coupent la légende, chargée de REX.  
+ MOJ | TA | DJ | JEX  
Croix latine recroisée dont le pied coupe la

légende, aux trois bras supérieurs triflés et au centre évidé.

Billon noir : 1,02 g.

Différent d'émission : cet exemplaire ne semble avoir aucun différent d'émission, ce qui permet d'y voir une copie des frappes de la première émission, datées de janvier à août 1348<sup>20</sup>.

#### Première émission

1. Dépôt monétaire de Ruffiac (Morbihan), photo et description publiées par J. Duplessy<sup>21</sup> : 1,02 g, localisation actuelle inconnue.

#### 5. Double denier au « FRAn/CORV » au nom de Jean comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort

Deux exemplaires de ce double denier ont été publiés par J. Duplessy dans son étude sur le dépôt monétaire de Ruffiac<sup>22</sup>. Il s'agit d'une imitation du double parisien de Philippe VI roi de France frappée en 1350 et portant à l'avers l'inscription FRAn / CORV en deux lignes. Les deux exemplaires retrouvés semblent avoir été frappés avec la même paire de coins. En voici la restitution (fig. 5) :

(Trèfle) IOhANES · D · RVCFT

Dans le champ : ERTI/COM en deux lignes.

+ mOnETA(DVPL ?)

Croix latine pattée coupant la légende, aux trois bras supérieures fleurdéliées.

Billon noir : masse inconnue.

Différent d'émission : le différent d'émission (trèfle initial à l'avers), permet d'affirmer que ces exemplaires copient ceux de la première émission, produite uniquement entre avril et août 1350<sup>23</sup>.

#### Première émission

1. Provenance inconnue. Anc. coll. Marchéville, description publiée par L. Maxe-Werly<sup>24</sup>. Il s'agit probablement de l'exemplaire entre dans les collections de la BnF-MMA, dont une photo a été publiée par J. Duplessy<sup>25</sup>. Masse inconnue, non retrouvé dans les plateaux de la BnF-MMA.
2. Provenance inconnue. Exemplaire dont la photo est publiée, sans numéro ni indication de provenance, par J. Duplessy<sup>26</sup>. Masse et localisation actuelle inconnues.

#### 6. Denier à l'écu au nom de Jean de Chalon, seigneur de Rochefort

Ce denier, connu à deux exemplaires et un éventuel troisième signalé anciennement par A. de Barthélémy, est celui qui fait l'objet de l'article de 2008. Nous ne le rappelons ici que pour mémoire, car il procède d'un droit de monnaie totalement différent.

Alors que les espèces précédemment mentionnées sont frappées par Jean II de Chalon en tant que comte d'Auxerre, ce denier est frappé en vertu



Fig. 3 - Double denier au grand lis.

Fig. 4 - Double denier à la couronne chargée de REX.

Fig. 5 - Double denier au type « FRAn/CORV ».

de la concession monétaire obtenue en 1353 pour le château d'Orgelet par Jean II de Chalon de la part de l'empereur Charles IV. Il faut a priori en situer la frappe vers 1359-1361.

Nous pourrions également supposer que ces deniers auraient été émis par Jean IV de Chalon-Auxerre, petit-fils de Jean II, lorsqu'il devint administrateur des biens de son grand-père en janvier 1361<sup>27</sup>. En effet, Max Quantin rapporte qu'après 1361<sup>28</sup> : « Jean [IV] de Chalon [sera] plus connu sous le nom de comte de Chalon [...] et prit [...] celui de sire de Rochefort ». Il n'a pas droit au titre de comte d'Auxerre puisqu'il n'en est que l'administrateur. C'est peut-être ainsi qu'il faut lire les légendes de ces deniers : + I : D' : CABILLON (Iohannes Dominus Cabillon : Jean seigneur de Chalon) et + DO' RVP : FORT' (Dominus Rupifort : seigneur de Rochefort). Ce qui pourrait expliquer aussi le changement de style, totalement différent des monnaies précédentes

réattribuées, comme nous venons de le voir, à Jean II de Chalon-Auxerre.

En conclusion, quatre espèces de monnaies noires du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, restées indéterminées à ce jour, ont pu être attribuées, grâce à la lecture des mentions ARTI, ERTI ou DADC et au rapprochement avec une imitation d'un gros à la fleur de lis publiée récemment, au comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort Jean II de Chalon. Dans les quatre cas, il s'agit d'imitations de monnaies royales de Philippe IV (double tournois et double parisien) frappées entre 1338 et 1350. Les premières d'entre elles, doubles tournois aux deux lis accostés de ARTI, datables de 1338 à 1341, correspondent aux émissions qui ont entraîné l'excommunication de 1341. Ces monnaies ont toutes été frappées en terre d'Empire dans l'atelier d'Orgelet.

## Bibliographie

- BARTHELEMY 1842  
A. DE BARTHELEMY, Explication de quelques monnaies baroniales, II, Tristan de Chalon, *RN*, 1842, p. 264-267.
- PLANTET & JEANNEZ 1855  
L. PLANTET & L. JEANNEZ, Essai sur les monnaies du Comté de Bourgogne..., Lons-le-Saunier, 1855.
- BEAGUE-TAHON 2018  
N. BEAGUE-TAHON (dir.), Buzenau-Baïse (47), Lagnieu Est : Rapport de fouille, rapport final d'opération archéologique, 2018, 1 vol.
- CARON 1882  
E. CARON, Monnaies féodales françaises, Paris, 1882.
- CARON 1898  
E. CARON, Procès-verbal de la SFN du 7 mai 1898, *RN*, 1898, p. XXXVII.
- CRINON & PROT 2008  
P. CRINON & R. PROT, Deniers inédits de Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort (Jura), *RN* 164, 2008, p. 129-136.
- DUMAS-DUBOURG 1988  
FR. DUMAS-DUBOURG, Le monnayage des ducs de Bourgogne, Louvain-la-Neuve, 1988.
- DUNOD DE CHARNAGE 1750  
FA. DUNOD DE CHARNAGE, Histoire de Nèglise, ville et diocèse de Besançon, Besançon, 1750, 2 vol.
- DUPLESSY 1981  
J. DUPLESSY, Le trésor de Ruffiac (Morbihan), Trésors monétaires III, 1981, p. 103-110, pl. XXXXXVII.
- DUPLESSY 1999  
J. DUPLESSY, Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XV (987-1793), Paris, 1999.
- LAFAURE 1951  
J. LAFAURE, Les monnaies des rois de France, t. 1, Hugues Capet à Louis XII, Paris-Bâle, 1951.
- LEBEUF 1848-1855  
J. LEBEUF, Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse par l'abbé Lebeuf..., Auxerre, 1848-1855, 4 t.
- MAXE-WERLY 1895  
L. MAXE-WERLY, Histoire numismatique du Barrois. Monnaies des comtes et des ducs de Bar, Bruxelles, 1895.
- POEY D'AWANT 1858-1862  
F. POEY D'AWANT, Monnaies féodales de France, Paris, 1858-1862, 3 t.
- QUANTIN 1852  
M. QUANTIN, Mémoire sur les deniers comtes d'Auxerre et de Tonnerre de la maison de Chalon, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1852, p. 141-176.
- SAUVANTRE 2016  
N. SAUVANTRE (dir.), Eglise de La Madeleine, Saint-Emilion, Gironde, rapport final d'opération archéologique, 2016, 2 vol.
- VANDENBOSSCHE 2018  
E. VANDENBOSSCHE, Deux imitations inédites du gros à la fleur de lis de Philippe VI, *Cahiers Numismatiques* 216, juin 2018, p. 33-35.

\* Thibault Cardon : chargé de recherche, Craham UMR 6273 (Cnrs/Université de Caen Normandie) ; Francis Dieulafait : Hadès, bureau d'investigations archéologiques ; chercheur rattaché au laboratoire TRACES - Université Toulouse Jean Jaurès ; Vincent Geneviève : Inrap - chercheur rattaché au laboratoire IRAMAT-CEB ; Richard Prot : membre de la SFN, auditeur du séminaire de numismatique médiévale de l'EPHE ; Roland Sublet : membre de la SFN ; Éric Vandebossche : numismate professionnel, membre de la SFN, trésorier de la SENA. Nous tenons à remercier Arnaud Clairand (CGB) pour les photos et renseignements qu'il a bien voulu fournir sur les exemplaires dont il a eu connaissance.

19. Un autre exemplaire de la troisième émission nous a également été signalé dans une collection privée. L'absence de photographie ne nous a néanmoins pas permis d'en confirmer l'identification.
20. LAFAURE 1951, n° 275 ; DUPLESSY 1999, n° 272.
21. DUPLESSY 1981, p. 105, pl. XXVII, n° 153.
22. *Ibid.*, loc. cit., pl. XXI, q et sans numéro.
23. LAFAURE 1951, n° 272 ; DUPLESSY 1999, n° 270.
24. MAXE-WERLY 1895, p. 91.
25. DUPLESSY 1981, p. 105, pl. XXI, q.
26. *Ibid.*, pl. XXI, sans numéro.
27. LEBEUF 1848-1855, t. IV, preuves n° 299, p. 184-185.
28. QUANTIN 1852, p. 141-176, p. 173.



fig. 4

fig. 5